

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par

M. Guedj, M. Barusseau, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article qui fixe pour 2025 les objectifs de dépenses de la branche maladie, maternité, invalidité et décès.

Le Gouvernement annonce une croissance de ces dépenses ("l'ONDAM") à + 3 %.

En réalité, il faut retirer :

- les dépenses Covid (- 0,2 point) ;
- l'effet de l'inflation mesurée à + 1,8 % en 2025 selon le Gouvernement ;
- le tour de passe-passe budgétaire réalisé par le Gouvernement avec la hausse de 4 points du taux de cotisation retraites pour les collectivités et les hôpitaux; hausse bien intégrée dans l'ONDAM, et qui représente environ 0,9 point.

Ainsi, le taux "réel" de croissance de l'ONDAM hors dépenses liées à la Covid-19 / hors effet de l'inflation / hors dépenses contraintes par la hausse de 4 points du taux de cotisation CNRACL) serait **de seulement + 0,1 %**.

Avec une population qui croît d'en moyenne + 0,3%, 2025 sera bien une année de baisse des dépenses de santé, en premier lieu à l'hôpital, pourtant en pleine crise.

Les députés socialistes s'opposent à cette politique, austéritaire de casse de notre système de santé ; alors que les besoins ne cessent d'augmenter et que la désertification médicale et paramédicale progresse.

Il y a urgence à financer correctement notre système de santé, ce que manifestement ne fait pas ce PLFSS.

Il y a urgence à augmenter les salaires des professionnels de santé, à améliorer leurs conditions de travail, à investir massivement dans l'hôpital et les EHPAD, à réduire le reste à charge des patients, à amorcer un virage de la prévention tant vanté mais jamais réalisé.

Pour toutes ces raisons, nous proposons la suppression de cet article 26.